



MAIRIE de SEYSSINS  
département de l'Isère  
canton de Fontaine Seyssinet  
arrondissement de Grenoble

convocation du : 23 juin 2017

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

### conseil municipal de la Ville de Seyssins

séance du 30 juin 2017

Le trente juin deux mille dix-sept à vingt heure trente, le conseil municipal de Seyssins s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Fabrice HUGELÉ, Maire de Seyssins.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

#### PRÉSENTS : 20

MMES ET MM. FABRICE HUGELÉ, DÉLIA MOROTÉ, JOSIANE DE REGGI, LAURENCE ALGUDO, SYLVAIN CIALDELLA, PHILIPPE CHEVALLIER, PASCAL FAUCHER, MICHEL BAFFERT, MICHEL VERGNOLLE, BERNARD CRESSENS, GILBERT SALLET, SOLANGE GIRARD-CARRABIN, FRANÇOISE COLLOT, DOMINIQUE SALIN, SAMIA KARMOUS, EMMANUEL COURRAUD, CÉDRIC REMY, BARBARA SAFAR-GIBON, YVES DONAZZOLO, ANNE-MARIE MALANDRINO

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

MMES ET MM. NATHALIE MARGUERY À JOSIANE DE REGGI ; GISÈLE DESÈBE À FABRICE HUGELÉ ; CATHERINE BRETTE À DOMINIQUE SALIN ; SOPHIE COMMEAUX À SYLVAIN CIALDELLA ; NATACHA VIEU À DÉLIA MOROTÉ ; JEAN-MARC PAUCOD À YVES DONAZZOLO ; BERNARD LUCOTTE À ANNE-MARIE MALANDRINO

#### ABSENTS : 2

MM. FRANÇOIS GILABERT, GÉRARD ISTACE

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : CÉDRIC REMY et ANNE-MARIE MALANDRINO

066 - AMÉNAGEMENT DE L'A480 ET DE L'ÉCHANGEUR DU RONDEAU - AVIS DE LA COMMUNE DE SEYSSINS SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Rapporteur : Fabrice HUGELÉ

Mesdames, Messieurs,

Les opérations d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée respectivement par la société concessionnaire d'autoroute AREA et par l'État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) s'inscrivent dans un projet global au sens de l'article L122-1 du code de l'environnement.

Ce projet doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'une mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Égrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Grenoble et Échirolles. L'enquête publique relative à ces procédures est prévue au mois de novembre 2017.

En accord avec AREA, la DREAL a produit un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, reçu en mairie le 19 juin dernier, pour avis. La commune dispose de deux mois à compter de cette notification pour émettre un avis, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement.

Le projet soumis à enquête publique concerne :

1. L'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A480 entre la bifurcation A48 / A480 / RN481 et l'échangeur du Rondeau, sous maîtrise d'ouvrage de la société AREA ;
2. L'aménagement de l'échangeur du Rondeau sous maîtrise d'ouvrage de l'État représenté par le Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes et délégué à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Rhône-Alpes Auvergne) : il comprend le réaménagement de la RN87, dénommée Rocade Sud, entre l'échangeur du Rondeau et le diffuseur des États Généraux.

**L'aménagement de l'A480** soumis à la présente enquête publique, concerne la section centre, d'environ 7 kilomètres, entre la bifurcation A48 / A480 / RN481, et l'échangeur du Rondeau.

Il prévoit l'élargissement à 2 x 3 voies de cette section centrale urbaine de 7 km ainsi qu'une remise à niveau environnementale et patrimoniale de l'infrastructure.

Ce projet a fait l'objet, dans le cadre du plan d'investissement autoroutier conclu entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroutes en 2015, d'un avenant à la convention de concession passée entre l'État et la société des Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) approuvé par décret n°2015-1044 du 21 août 2015.

Il prévoit également des aménagements au niveau de certains diffuseurs afin d'améliorer les conditions d'accès et de desserte de Grenoble.

**L'aménagement de l'échangeur du Rondeau**, soumis à la présente enquête publique, concerne la section de la RN87 comprise entre l'échangeur du Rondeau et le diffuseur n°7 des États Généraux.

Il prévoit la reconfiguration de la section courante sur une longueur d'1,5 km environ et de ses bretelles d'accès.

Les objectifs visés par l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau sont les suivants :

- Fluidifier la circulation des usagers et fiabiliser leurs temps de parcours pour l'accès, les échanges internes à l'agglomération et les flux longue distance, au quotidien et

lors des grandes migrations touristiques ;

- Ne pas favoriser l'augmentation des flux d'échanges et de transit sur la section centrale de l'A480 ;
- Assurer la sécurité routière des usagers et améliorer les conditions d'exploitation de cette infrastructure ;
- Réduire, pour les populations riveraines, l'impact de ces infrastructures et de la circulation qu'elles supportent sur le cadre de vie (intégration urbaine de l'infrastructure, pollution de l'air et du bruit) et l'environnement (rejet des eaux pluviales, paysage, faune, flore).

Il est proposé au conseil municipal de donner un **AVIS FAVORABLE** au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'environnement, notamment l'article R122-7 ;  
Vu le code de l'urbanisme ;  
Vu le dossier d'enquête préalable ;  
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, environnement, déplacements, travaux, établissement recevant du public, projets en date du 20 juin 2017 ;

Sur proposition de Monsieur Fabrice HUGELÉ, maire ;

- Donne un **AVIS FAVORABLE** au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;
- Dit que cet avis sera notifié à la Préfecture de l'Isère, en application de l'article R122-7-II du code de l'environnement ;
- Mandate Monsieur le maire ou son représentant pour entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

Ainsi fait et délibéré  
en séance le 30/06/17  
suivent les SIGNATURES

certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en Préfecture de l'Isère le  
et de la publication le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice HUGELÉ



1000



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SEYSSINS MAIRIE**

**Utilisateur : DUBOIS Geraldine**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DE_2017_URB_066
Date de la décision:	2017-06-30 00:00:00+02
Objet:	AMÉNAGEMENT DE L'A480 ET DE L'ÉCHANGEUR DU RONDEAU - AVIS DE LA COMMUNE DE SEYSSINS SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME
Classification matières/sous-matières:	8.3.1
Identifiant unique:	038-213804867-20170630-DE_2017_URB_066-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213804867-20170630-DE_2017_URB_066-DE-1-1_0.xml	text/xml	1037
nom de original:		
066 - URBA - avis commune A480-Rondeau.pdf	application/pdf	560827
nom de métier:		
038-213804867-20170630-DE_2017_URB_066-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	560827

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 juillet 2017 à 16h26min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 juillet 2017 à 16h32min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	3 juillet 2017 à 16h32min14s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	3 juillet 2017 à 16h42min51s	Recu par le MIOCT le 2017-07-03

